

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mars 2022

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 07 mars 2022, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le 14 mars 2022 à 18 h 30

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu du conseil du 19 janvier 2022,
- projet de réforme statutaire du PNR (compétence GEMAPI)
- imposition 2022
- subvention associations 2022
- information concernant divers sujets communaux

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 40

Étaient présents :

- CHABANNIER Matthieu
- COUSSY Kevin
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

FONT Lydia est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE.
BECUWE Rudy et CHATEAU Fabrice sont absents.

Les votes se déroulent donc sur 9 voix, avec majorité à 5 voix.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de réforme statutaire du PNR (compétence GEMAPI)

Le PNR, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin n'a pas de compétence GEMAPI inscrite dans ses statuts. Il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'avis du Conseil Municipal est demandé pour procéder à cette modification qui concernera plus précisément la gestion de la Drone.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Imposition 2022

Les principales ressources de la commune sont représentées par les impôts fonciers, les impôts locaux étant amenés à être supprimés en 2023. La dernière augmentation des impôts fonciers remontent à 2018.

Arrivée à 18 h50 de Rudy BECUWE. Les votes se déroulent donc sur 10 voix. Majorité à 6.

Un débat a lieu et il est décidé que des simulations seront demandées à la perception pour connaître l'impact exact sur les revenus de la commune selon le taux de 1 ou de 2 points de hausse.
Un vote aura alors lieu en toute connaissance de cause.

4. Subvention aux associations

Pour mémoire en 2019 l'Amicale des Pompiers a reçu 900 euros, l'Amicale Laïque (école primaire) 400 euros, Abjat en Fête 400 euros, Club de Gym 150 euros (n'existe plus), Boucan en Folie 100 euros et la Gaule Nontronnaise 40 euros, soit un total de 1 990 euros.

19 h 06 : Fabrice CHATEAU absent, fait part de l'attribution de sa procuration à Matthieu CHABANNIER. Le vote se fait donc sur 11 voix, majorité à 6.

En 2021, l'Amicale des Pompiers a reçu 900 euros, l'Amicale Laïque 400 euros et la Gaule Nontronnaise 40 euros. En raison du Covid, les autres associations avaient cessées leurs activités.

Cette année, les associations peuvent à nouveau fonctionner. Il est proposé de voter une enveloppe globale de 3 500 euros qui répondra aux demandes des associations, dont celle de la nouvelle association d'Abjat en Fleurs.

Les demandes de subventions feront l'objet de demandes de justificatifs de la part de la Mairie.

Une subvention sera également attribuée pour les enfants qui participeront à un voyage scolaire.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h 30.